

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 83 (1995)

**Heft:** 10

  

**Artikel:** Flash sur la FGC

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-280775>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vaient-elles en 1992. La Coordination prévoit donc d'améliorer le niveau de connaissances générales de ses membres par un programme d'alphabétisation sur trois ans. Un formateur a été embauché mais les associations comptent prendre progressivement elles-mêmes en charge les cours.

La Coordination a donc déjà fait ses preuves. Elle prévoit d'autres projets: acheter des bœufs pour travailler plus de champs d'hivernage, fabriquer

du savon, teindre des pagnes, et surtout aller voir les autres femmes de la région pour discuter de leurs problèmes. Déjà l'une d'entre elles est partie au Burkina avec le Centre de formation de Bakel pour découvrir des réalisations d'autres groupements féminins.

**Lucienne Bittar**  
Commission information de la Fédération genevoise de coopération

## Flash sur la FGC

La Fédération genevoise de coopération (FGC) a été créée en 1966 par 12 associations engagées dans des actions de coopération avec le tiers monde. Aujourd'hui, elle regroupe 52 associations ayant un siège à Genève. Elle joue le rôle d'intermédiaire entre ses membres et les collectivités publiques, dont la Coopération technique suisse. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'État et de la Ville de Genève en ce qui concerne les questions de développement. Pour obtenir des subventions des fonds publics genevois et fédéraux pour des projets de développement dans des pays du Sud, les associations envoient donc leurs dossiers à la FGC. Ceux-ci sont rigoureusement sélectionnés

par la Commission technique de la FGC, formée d'experts en développement, qui ont vécu ou travaillé dans des pays du Sud. Les projets acceptés sont ensuite proposés pour financement aux différents bailleurs de fonds. En outre, la Commission information de la FGC examine et soutient des activités et des projets d'information, afin de sensibiliser le public genevois aux problèmes Nord-Sud.

Tous les membres de ces instances, y compris ceux du Conseil, l'organe de direction de la FGC, sont des bénévoles. Seul le Secrétaire compte une petite équipe de salariées (2,45 postes), composée actuellement de 4 femmes travaillant à temps partiel.



**Femmes**  
SUISSES

**ABONNEZ-VOUS!**

**Fr. 60.-\***

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

N° postal et lieu: \_\_\_\_\_

\*(AVS Ff. 48.-. Abonnement de soutien: Fr. 70.- ou plus, étranger Fr. 65.-)

A renvoyer à Femmes suisses, case postale 1345, 1227 Carouge

# Vous pensez que votre Banque Cantonale se doit d'offrir les meilleures prestations en matière de compte salaire ?



**Nous aussi**



**Banque Cantonale  
de Genève**

Le compte **Salaire City** offre le meilleur rapport coût/rendement.  
**Venez le constater dans l'une de nos 32 agences!**

U.N.C. 90/32